

FERANT Jean-Pierre
2 Route de Riérette
23170 LUSSAT

LUSSAT, le 24 février 2016

Tél/Fax : 05 55 82 19 49
Port. : 06 81 69 51 86
Courriel : jean-pierre.ferant@orange.fr

Objet : Demande d'annulation du PER dit de VILLERANGES dans la Creuse (23170)

Références : Lettre de Madame ROYAL à Monsieur le Député-Maire de GUERET Michel VERGNIER (PS) du 8 décembre 2015 sous la réf. CA/A15027097-AR15022289

Lettre de Madame ROYAL à Jean-Pierre FERANT le 23 décembre 2015 sous la Réf. BDC/CCY/D/15023595/MJLe

Lettre de Jean-Pierre FERANT du 22 janvier 2015 à Monsieur Emmanuel MACRON.

Transmission du Président de la République à Monsieur Emmanuel MACRON sous la Réf. PDR/SCP/BCP/BR/A018280 du 28 juillet 2015

Transmission du Premier Ministre à Monsieur Emmanuel MACRON sous la Réf. CAB IV/2-PB/ R051925.01.1 du 23 septembre 2015

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL,
Monsieur le Ministre Emmanuel MACRON,

Par la présente lettre, je me permets de réitérer mes propos concernant le Permis Exclusif de Recherches de Mine dit PER de VILLERANGES accordé par Monsieur Arnaud MONTEBOURG à la société COMINOR.

L'association OUI A L'AVENIR dont je suis membre du conseil d'administration demande l'annulation pure et simple dudit permis avant que la situation ne dégénère.

Un ancien élu m'a dit que tout ceci finira très mal comme à SIVENS et c'est également l'avis des bretons qui ont plusieurs PER dans les départements 22, 56, 53, 72.

En creuse, nous avons un passé minier (mines du CHATELET) sur la commune de BUDELIERE où l'exploitant a laissé 550.000 tonnes de déchets arseniés avec un coût de 4.500.000 € pour une soi-disant dépollution à la charge du contribuable.

.../...

Le numéro 181 de juin 2014 de la revue de la société des géologues de France en la page 105 précise que le site est à surveiller et qu'il restera pollué pour longtemps à tel point que le Préfet de la Creuse a pris un arrêté le 21 octobre de la même année qui interdit toute activité sur le site, interdiction d'accès, d'y faire des plantations, etc.

Le but de COMINOR est de réaliser un complexe industriel d'ici 2019 sur le site de VILLERANGES afin d'y traiter tout le minerai qui sera extrait dans le nord du département.

Après l'abandon du CHATELET par le BRGM, le site redevient exploitable pour une nouvelle concession d'une autre société.

Nous connaissons les nuisances de la mine de SALSIGNE (11) qui a fermé en 2004 et depuis cette date, par arrêtés préfectoraux successifs, il est toujours interdit de commercialiser les légumes du potager, de collecter les eaux pluviales destinées à l'arrosage, de ramasser les champignons, les escargots, etc.

L'Institut de Veille Sanitaire avait relevé à l'époque une augmentation de cancers de 80% chez les hommes et de 110% chez les femmes.

Tout ceci, les populations de la Creuse et de l'Allier n'en veulent pas d'où les nombreux votes de motions des conseils municipaux (18 en Creuse et 10 dans l'Allier) et d'autres sont à venir puisque 40 maires des environs de MONTLUÇON ont reçu un courrier des élus EELV de MONTLUÇON leur demandant de se prononcer sur le projet dévastateur pour l'environnement, le tourisme, l'immobilier déjà impacté avec 3 ventes annulées et la santé publique.

D'autres organismes de l'Etat se sont également prononcés contre le PER.

Madame ROYAL dans ses derniers courriers précisait avoir demandé au Préfet de l'Aude une étude sur SALSIGNE ainsi qu'à ses services pour le PER de VILLERANGES.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de sa part.

Aussi, Monsieur le Premier ministre, Madame et Monsieur le Ministre, je vous demande d' **ANNULER LEDIT PER** avant qu'il ne soit trop tard pour la santé publique, la pollution des eaux et l'atteinte irréversible à l'économie agricole et touristique de la région.

Dans l'espoir que ma demande soit prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, Madame et Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Signé

Jean-Pierre FERANT